

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18477 - 72ÈME ANNÉE

Plan d'aides d'urgence pour les céréaliers, mais toujours pas de concrétisation des promesses aux planteurs de canne à sucre

18.000 emplois toujours menacés



Sans les exportations de sucre, la canne à sucre ne pourrait pas donner du travail à 18.000 personnes.

Après l'élevage, le gouvernement vole au secours d'un autre secteur économique. Il a décidé d'un plan d'aide d'urgence aux producteurs de céréales menacés par une crise de surproduction et par les conséquences des intempéries en France. Pendant ce temps, la concrétisation des promesses faites aux planteurs de canne à sucre se fait toujours attendre. Avec la fin des quotas sucriers l'année prochaine, la perspective est l'alignement sur le cours mondial, rappelle une étude de la Commission agriculture du Parlement européen. Les 18.000 emplois de la filière canne-sucre pourront-ils résister ?

L'année dernière, le gouvernement a été confronté à une grave crise dans le secteur de l'élevage. Elle était la conséquence de la suppression des quotas. Faute d'un prix garanti suffisamment rémunérateur, de nombreuses exploitations se sont retrouvées en très grande difficulté. Le gouvernement a donc mis en place des mesures d'urgence qui ne remettaient pas en cause le fond du problème, c'est-à-dire la fin des quotas.

Cette année, c'est un autre secteur de l'agriculture qui est touché, celui des céréales. C'est apparemment une production agricole parmi les plus performantes, d'après le compte-rendu d'une commission en Conseil des ministres d'hier. Le secteur des céréales est qualifié de « premier producteur de l'Union européenne et contributeur positif à la balance commerciale ». Mais cela ne l'empêche pas de faire face à de graves menaces. Cela souligne que même les plus puissants ne sont pas à l'abri de la crise.

Crise de surproduction

Les céréaliers sont confrontés à une crise de surproduction. La communication du ministre de l'Agriculture parle en effet d'« un contexte de prix orientés à la baisse, du fait d'une prévision de récolte mondiale de céréales à des niveaux historiquement élevés et à des stocks importants ». À cela s'ajoutent les conséquences des intempéries qui ont récemment touché la France. Elles ont fait baisser les rendements. Ce sont notamment les fortes pluies et les inondations dans le Bassin parisien. En conséquence, le gouvernement a annoncé une série de mesures d'urgence. Ce sont des garanties de prêt, des reports voire des annulations de dettes sociales et fiscales, des dérogations pour obtenir les aides de la PAC. Cela s'additionne à une baisse des cotisations sociales au bénéfice des exploitants de grande culture. Cette dernière mesure se traduit par une aide de 160 millions d'euros étalée entre 2014 et 2016.

Perspective : le cours mondial

Sans doute instruit par le précédent des manifestations des éleveurs l'an passé, le gouvernement veut agir au plus vite avant que la crise de surproduction entraîne un grand mou-

vement social. Mais pendant ce temps, le secteur de la canne à sucre joue sa survie à La Réunion. Dans l'économie réunionnaise, son poids est beaucoup plus important que celui des céréaliers dans l'économie française. Le sucre est en effet la principale exportation, et c'est également la première production agricole. La canne à sucre offre 18.000 emplois, ce qui concerne 100.000 personnes. Ces données s'apprécient dans un contexte où le taux de chômage est proche de 30 %. Les derniers chiffres publiés mardi par Pôle emploi indiquent que près de 180.000 Réunionnais sont inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi.

L'année prochaine, ce sera la fin des quotas sucriers. Cette décision implique la fin du prix garanti par l'Union européenne. Une étude de la Commission agriculture du Parlement européen est parue le 11 juillet dernier. Elle étudie l'impact de la suppression des quotas. Sa conclusion est très claire. Quelque soit le scénario envisagé, le prix du sucre dépendra fortement du cours mondial. Rappelons que ce dernier est inférieur au prix garanti, et qu'il varie fortement en fonction de la conjoncture. Sera-t-il possible de sauver 18.000 emplois dans ces conditions ?

Où sont les 38 millions ?

Face à cette menace, le président de

la République a fait des promesses pour apaiser les inquiétudes. Il s'agit tout d'abord de la hausse de 38 millions de l'aide de l'État aux producteurs de sucre de canne, ce qui signifie que c'est un engagement à leur verser chaque année 128 millions d'euros. Ensuite, c'est l'exclusion des sucres spéciaux des négociations commerciales entre l'Union européenne et les pays tiers. Ces deux promesses sont conditionnées à l'accord de la Commission européenne.

Nous sommes en juillet, la coupe a déjà commencé et à un an de l'échéance, aucune concrétisation n'est observée. La Commission européenne continue de signer des accords avec des pays producteurs de canne, leur donnant accès au marché européen. Ainsi, l'accord avec le Vietnam permet à ce pays d'exporter autant de sucres spéciaux qu'il veut vers l'Europe. Pour les 400 premières tonnes exportées, aucun droit de douane ne sera à payer. Au-delà, la taxe s'élèvera à 42 centimes par kilo.

Quant aux 38 millions supplémentaires promis pour tout l'outre-mer, la Commission européenne n'a toujours pas donné son accord.

En France, la crise touche l'élevage et les grandes cultures. Le gouvernement applique des mesures d'urgence. Et pour la canne à sucre ?

M.M.

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres

Dans un contexte de prix orientés à la baisse, du fait d'une prévision de récolte mondiale de céréales à des niveaux historiquement élevés et à des stocks importants, les conditions climatiques défavorables du printemps conduisent à une baisse significative des rendements, en particulier pour les céréales, qui touche inégalement le territoire et plus fortement les régions Grand-Est, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté. Les intempéries ont également favorisé la prolifération de maladies et de ravageurs, qui peuvent dégrader la qualité des céréales.

Dans ce contexte, la priorité est que les producteurs concernés disposent de la trésorerie nécessaire à la relance d'un nouveau cycle de production :

- les dispositifs de garantie des prêts par BPI France et de l'année blanche bancaire, mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage et étendus au secteur des grandes cultures, doivent être pleinement mobilisés avec les établissements bancaires ;
- la procédure de dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sinistrées a été mise en place. ;
- les producteurs en difficulté peuvent également solliciter des reports de paiement de leurs cotisations auprès de leurs caisses de MSA ;
- le Gouvernement a décidé d'assouplir les conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de TVA. ;
- le Gouvernement a veillé à ce que les producteurs puissent invoquer le cas de force majeure et bénéficier de la majorité de leurs aides quand les événements climatiques ne leur permettent pas de se conformer aux règles de la politique agricole commune (PAC).

Édito

Les journalistes devraient s'interroger sur l'avenir de La Réunion

Le PCR a annoncé que le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi "Égalité réelle" au Conseil des Ministres du 3 août. Le texte sera ensuite débattu à l'Assemblée Nationale, en octobre, puis au Sénat en novembre. Le gouvernement a donc bouclé la réflexion idéologique qu'il a ouverte, il y un an, avec l'ensemble des forces politiques ultramarines. Tout observateur aura noté qu'à La Réunion, où la crise est la plus sévère, ni l'importance du sujet, ni le rapport Lurel, ni la nomination d'une Ministre dédiée, de surcroît Réunionnaise, n'ont réussi à réveiller le monde enchanté de la politique endormi. Après une telle démonstration, parions que dans un an, ils et elles seront nombreux à se présenter pour être Député, au prétexte de défendre les Réunionnais ! Les médias auront tort de leur accorder encore de l'importance.

A la suite d'un constat largement partagé, le gouvernement leur avait demandé de formuler des critères pour tenter de définir l'égalité réelle. Le PCR a transmis une contribution en juillet 2015 dans laquelle il définit le PIB comme essentiel dans le calcul de l'Indice de Développement Humain. En 2010, l'IDH de La Réunion correspondait à celui de France, 20 ans plus tôt. En conséquence, toutes les mesures gouvernementales prévues dans la future loi devront concourir à créer de la richesse et des activités sur place en quantité suffisante afin d'absorber la masse de chômeurs actuels et à venir sur 20 ans,

durée de la loi.

En 2014, le PIB par habitant à La Réunion était de 20 250 euros. Il représentait 65 % du PIB par habitant en France qui se montait à 32 200 euros. Selon les vœux du Président de la République, dans 10 à 20 ans, le fossé sera comblé. Le Conseil des Ministre devra donc présenter un texte comportant des mesures exceptionnelles allant dans ce sens. Le rapporteur Victorin Lurel a-t-il anticipé les capacités du gouvernement en déclarant qu'on va assister à un "Big Bang" sur le plan économique ?

Le PCR a fait des propositions pour réduire les inégalités criantes qui plombent l'IDH et pour réaliser des embauches de masse. Tout en prévenant qu'il ne faut pas donner des illusions aux gens car la situation est infiniment plus grave qu'en 1946, lors du vote de la loi qui devait abolir le régime colonial par l'Égalité Citoyenne. En 70 ans, un régime néo-colonial s'est développé, alimenté par des transferts publics massifs. Faut-il continuer dans cette voie ? Les journalistes devraient s'interroger pour quelles raisons le PCR est le seul parti qui prend part au débat sur l'avenir de La Réunion ?

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Lettre du président du CRCM à l'évêque de La Réunion

Suite à la prise d'otage à l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray, Houssen Amode, président du Conseil régional du culte musulman, a adressé hier un courrier à Gilbert Aubry, évêque de La Réunion. En voici le contenu.

Monseigneur,

La récente prise d'otages à l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray par deux terroristes, avec le meurtre du Père Jacques HAMEL, a été revendiquée par le groupe Etat Islamique (Daech).

La violation d'un espace sacré destiné à la prière et au recueillement, constitue déjà en soi une atteinte grave aux valeurs et sentiments les plus élevés de toute une communauté de croyants.

Là où le summum de l'odieux est atteint c'est l'assassinat du curé de la paroisse en plein office religieux, et qui par ailleurs, comble de la barbarie, était très âgé et vulnérable.

La perte d'une vie humaine est toujours dramatique. Elle est encore plus incompréhensible et regret-

table lorsque la victime est un homme de foi et de paix, ayant consacré sa vie à Dieu et à son prochain, et prônant le dialogue et la concorde entre tous les hommes, quelles que soient leurs appartenances.

Au nom des composantes musulmanes Sunnites et Chiïtes de La Réunion, toutes représentées au sein du CRCM, nous condamnons de façon ferme et unanime ces exactions qui constituent un palier de plus dans l'horreur, encore jamais atteint en France.

Nous avons une pensée émue pour le disparu et nous souhaitons également témoigner de notre solidarité avec sa famille, avec les autres otages dont certains ont été blessés et meurtris, ainsi qu'avec tous les

habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Nous tenons enfin à vous remercier pour vos paroles d'apaisement, si précieux en ces périodes troublées et propices à la surenchère et aux affrontements.

Dans leur immense majorité les catholiques, et plus globalement les Français, ont su malgré la douleur et l'inquiétude appeler à la raison et ainsi éviter les amalgames et les réactions violentes, qui seraient de nature à faire implorer notre société, but recherché par ces terroristes qui abusivement se prévalent d'agir au nom de l'Islam et des Musulmans.

En vous réitérant notre amitié et bien respectueusement

Etude sur le rejet du système des élections par une partie de la jeunesse d'Afrique du Sud

La corruption principale responsable du taux d'abstention des jeunes

Une étude récente de l'Institut d'études de sécurité (ISS), rendue publique mercredi, explique la faible participation électorale des jeunes Sud-africains par un sentiment de désillusion à l'égard de la classe politique résultant d'un fort soupçon de corruption qui pèse sur celle-ci.

L'étude intitulée « Tu veux mon vote ? Comprendre les facteurs qui influencent l'abstention chez les jeunes Sud-africains », présente une description détaillée de la perception de la jeunesse de la politique et les raisons qui expliquent leur participation électorale ou leur abstention.

L'auteure de cette étude, Lauren Tracey, chercheuse à l'ISS, qui a mené 49 entretiens individuels et 277 entretiens de groupe auprès de plus de 2.000 jeunes issus des enseignements secondaire, technique et supérieur, note que les préoccupations majeures des jeunes en zone urbaine et en zone rurale dans les neuf provinces sont

le chômage, la corruption, le manque d'infrastructures et une faible scolarisation.

La chercheuse Tracey souligne que les jeunes sont de plus en plus frustrés par ces préoccupations qui continuent de gangrener l'Afrique du Sud.

Elle explique que bien que les jeunes reconnaissent l'importance de la participation électorale, ils ne la considèrent pas comme le meilleur moyen d'apporter des changements.

Au regard des résultats de l'étude, elle soutient que la corruption est un obstacle majeur à leur participation électorale.

« Les participants ont déclaré que la politique est remplie de corruption et d'enrichissement personnel et qu'ils ne voient pas pourquoi ils devraient s'y intéresser, car ils ne gagnent rien à la politique et au vote », a-t-elle précisé.

Par ailleurs, la chercheuse Tracey diagnostique les signes d'une érosion de la popularité chez les jeunes

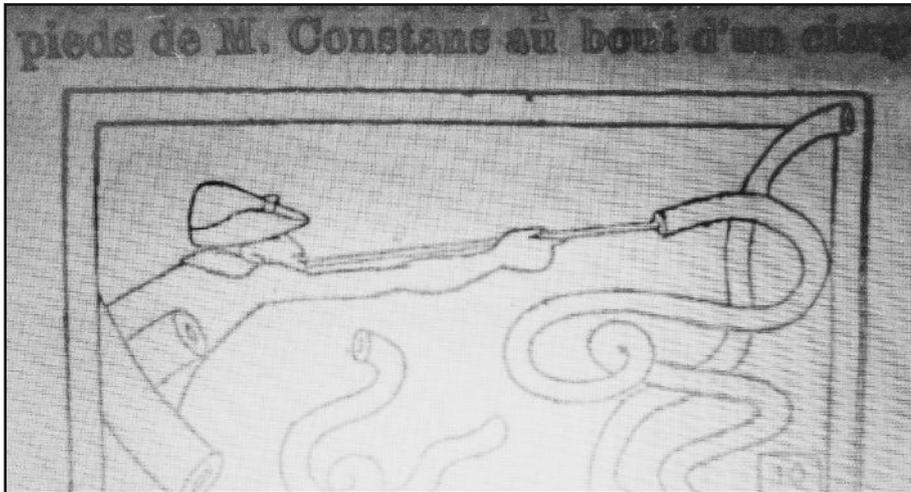
du parti au pouvoir, le Congrès national africain (ANC). Une situation, selon elle, qui pourrait les disposer à changer leur affiliation politique différente de celle de leurs parents.

Elle propose les mesures suivantes pour améliorer la participation électorale des jeunes : le renforcement des programmes scolaires d'éducation civique et électorale, la conduite d'une sensibilisation significative et dynamique des jeunes à une meilleure connaissance de la politique et de la démocratie et l'utilisation de la technologie et l'usage des médias sociaux pour mettre en relation les décideurs, les élites politiques et les groupes difficiles d'accès comme les jeunes.

L'inscription des jeunes sur la liste électorale enregistre le plus bas taux de toutes les tranches d'âge en Afrique du Sud. Pour les élections générales de 2014, ce taux était de 33 pour cent pour les jeunes de 18 et 19 ans, très en dessous de la moyenne de 73 pour cent.

C'en est trope !

Paternité de Charles Angrand (1)



Extrait de la couverture du « Journal », supplément littéraire du 26 novembre 1892, caricature par Cabriol du dessin d'Angrand exposé aux Indépendants « Les Usiniers » (« À l'Usine, ou Louis XI inventant les trous du macaroni »). Source Gallica.

Cela commence par un mensonge. Et la solitude sans doute d'un homme enfermé dans le mensonge qu'il a créé. L'hydre a pris l'aspect d'un arbre au feuillage très ample, fleuri, coloré, un arbre-forêt dans lequel l'œil s'enfoncé. Cet arbre a l'épaisseur des banians tels qu'on les voit ici, aux innombrables racines aériennes. Délice pour l'œil comme pour la main puisque son déploiement coloré se détaille sur une grande feuille de haut grammage : il faut la dérouler, la poser bien à plat sur la table (elle ne se laisse pas faire) pour la tenir en entier du regard. C'est une carte à parcourir du doigt pour aller du plus profond jusqu'à soi, un dédale mystérieux de noms, aux parcours innombrables. L'index part du fouillis de l'inconnu pour arriver à son propre prénom. Là, figure l'arbre de l'enfance dans lequel lui et ses frères grimpaient, dans lequel on construisait des cabanes ; la généalogie fait que les branches mènent toutes à un membre du clan. Ici une tante, là un oncle, plus bas un cousin. Ils y sont tous, pas un ne manque, le jeu est d'en arpen-ter les ramures et de débusquer celui qu'on cherche, d'en remonter le tronc. Une des branchilles de cet arbre se termine par deux prénoms, ils en pendent comme des fruits mûrs : « Antoine » et « Emmanuel ». Ces mêmes prénoms qui ornent vaporeusement des crayons Conté reproduits peut-être ici et là dans les grands livres en papier glacé. Ils sont accolés sous un couple : Maria et Jules Carpentier, sœur et beau-

frère du peintre Charles Angrand. Ces prénoms, accompagnés d'aucune date de naissance ni de mort atteste d'un faux familial.

2015. Recherche à l'état-civil, Mont-Saint-Aignan, réponse du Service Archives Documentation : « Malgré les recherches entreprises, la consultation des tables décennales de 1893 à 1902, aucun acte [portant les mentions d'Antoine ou d'Emmanuel Carpentier] ne figure dans les registres d'état civil de la Ville de Rouen ».

Prétendre que la famille proche du peintre, son frère, sa belle-sœur, sa mère, sa sœur, ignorait l'existence de ces enfants serait une erreur : à l'exposition de Dieppe, dans cette ville où résidait son frère Paul, les deux dessins, « Antoine » et « Emmanuel » (n°227 et 228), détachés de l'ensemble exposé à Durand-Ruel en 1899, furent mis aux cimaises du 18 juillet au 18 septembre 1904. Ces dessins seuls.

Que le neveu du peintre né en 1906, un historien, agrégé de l'université, auteur d'histoire de l'art, commanditaire de l'arbre généalogique, soit à l'origine d'un tel mensonge est un objet de sidération - de honte. Il était pourtant la clé. Il décéda en 1990.

La critique passait par lui, il était incontournable, il l'avait voulu ainsi : agrégé d'histoire de l'université, neveu et dépositaire des papiers du peintre, auteur de « Naissance des Artistes Indépendants », chargé de cours par René Jullian à l'institut d'art en Sorbonne, etc. John Re-wald, Jean Sutter, Bogomila Welsh-

Oscharov, Aline Dardel, François Lespinasse, tous s'adressèrent à lui. Il verrouilla l'information (cf. les articles « La falsification Pierre Angrand »), ses interlocuteurs étaient choisis. Ce fut lui qui lança la rumeur infondée qu'au décès de Seurat, Charles Angrand, affecté, cessa pratiquement de peindre. Il n'eut de cesse de répéter qu'un des deux nourrissons d'« Au seuil (ou la Jatte de lait) » (1908) aux larges touches colorées était Henri son frère aîné. Qu'en était-il de l'autre, en tout point semblable au premier ? Il n'eut de cesse de soutenir que la femme de la maternité était sa propre mère, et le nourrisson son frère, Henri. Comme si la belle-sœur du peintre, fille d'un directeur d'école, put se prêter à pareil jeu de déshabillage, allaitant un fils alors qu'en bonne bourgeoise, elle l'avait mis en nourrice (cf. l'article « Le parti-pris de Ch. Angrand »).

Et puis il y a ce courrier adressé à Luce en août 1913, l'année où l'artiste vint séjourner chez son frère à Dieppe pour l'aider à gérer son ménage entre le décès de sa 1ère épouse et un rapide remariage. Charles Angrand en peu de mots brosse le portrait de Paul, son frère : « Mon frère qui retourne à Dieppe deux fois par semaine pour ses leçons s'émeut toujours de cette situation [l'indisposition de la femme de ménage] », et d'ajouter : « comme il s'émeut de tout d'ailleurs ». Si Charles Angrand a bien portraituré maints membres de sa famille, il n'a jamais représenté son frère en peinture comme en dessin.

Sur d'autres sites, dont celui de Christie's, était prétendu que les maternités représentaient la sœur du peintre, Mme Carpentier. Il aurait fallu un instant comparer le portrait que l'artiste fit de sa sœur à l'huile, assise, coiffée, apprêtée, corsetée, boutonnée et gantée, en 1882, et le tendre nu des « Maternités » pour se rendre compte de la bévue.

En somme, le neveu tenait la clé du trésor, il égarait ceux qui voulaient y avoir accès, et conserva le passe qu'il enterra à la façon du Grand Diable du conte : verrouillant la porte, avalant la clé.

Jean-Baptiste Kiya

Avec mes filles.

Ot é

Zour apré zour, mon l'amour pou mon péi kréol la grandi

Mi souvien kan in profésèr l'inivèrsité la invite amoin donn kour kréol rényoné dann inl'institi l'inivèrsité. Mi pé dir azot mon kèr té pa trankil si tèlman moin té i dout de moin. Moin la komans par fé lo tour mon bann konfyans pou domann azot si lété in afèr fézab. Biensir zot la di amoin sa té in n'afèr fézab ! Mé mon késtyon l'été pou savoir si in moun konm moin té i pé fer in n'afèr konmsa. Biensir pou zot, si moin té i vé vréman moin té kapab fer in n'afèr konmsa ...

Aprés a moin la koz avèk lo profésèr. L'èr-la lo profésèr, in gran dalon avèk moin zordi, la di amoin son bann z'amotrèr la pa in bann profésèr pou vréman : sak té i amotr vietnamien lété k'i élèv moush-a-myèl é té i antrènn fotbal, sak té i ansègn lo zaponé lété i fonksyonèr la préfektir, sak té i ansègn malgash lété in profésèr fransé, é tout lé z'ot lété konmsa... Mi pé dir azot moin la transpiré, moin la aprann é moin la aprann amotrè : amotr bann z'étidyan nout lang kréol rényoné, son gramèr, é son vokabilèr é son manyèr ékri, nout kiltir popilèr avèk zistoir kréol, provèrb kréol, kozman kréol. Boudikont mi koné pa si lo bann z'étidyan lété kontan pou vréman, mé mi koné moin la fé sa, pandan plis douzan é mi pé di shak jour moin la aprann in n'afèr anplis .

Mi souvien konmsi l'été yèr, kan pou donn amoin kouraj, lo profésèr la di amoin : dsi la tèr, shakinn na son talan é si ou nana lo talan d'amotrèr ou va rann aou kont an vitman... mi koné pa si moin l'avé so talan-la pou vréman, mé sak mi koné sé ké zour apré zour mon l'amour pou mon péi kréol la grandi ésa sé in n'afèr valab pou vréman.

Justin

« Ou i oi zoizo i vol dann syèl, ou i oi pa son traka avèk lo van ! » -In kozman po la rout

Sa lé vré sa pou vréman ! Kosa nana d'pli zoli k'in paye-an-ké k'i plane dann syèl ? Kosa i ral aou myé k'in bann zoizo d'mèr l'aprè vol-vol anlèr pou trap poisson. La natir lé vréman bien fé oui sa ! Solman ni koné pa kèl kalité difikilté lo zoizo nana pou gouvèrn ali dann son vol-volé kan nana lo van an tourbyon : li tousèl i koné son doulèr !. Sa lé vré pou zoizo, mé sa lé vré galman pou l'moun. Ou i oi souvan l'aparans lé shoz é la réalité i shap avèk ou. Ou i oi koté pil, mé ou i oi pa koté fas ! Alé ! Ni artrouv pli d'van.